



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50207

Texte de la question

M. Andre Labarrere attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les consequences pour les particuliers de l'absence totale de decrets d'application de la loi no 96-604 du 5 juillet 1996 relative a l'adoption. Certains d'entre eux lorsqu'ils ont adopte un enfant de plus de deux ans se trouvent de fait prives d'aides sociales et notamment de l'allocation parentale d'education. Il lui demande en consequence si les decrets d'application de cette loi sont prêts, dans quels delais seront-ils publies au Journal officiel et si leur effet sera retroactif.

Données clés

Auteur : [M. Labarrère André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50207

Rubrique : Adoption

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1612